

### Recherches et Applications en Finance Islamique بحوث و تطبيقات في المالية الاسلامية Researches and Applications in Islamic Finance



ISSN : 2509- 0224 Volume 4, Numéro 2, juillet 2020

# L'expérience marocaine en finance participative : Bilan et défis à relever

Fatima AIT MALHOU

FSJES de Settat Université Hassan 1<sup>er</sup> f.aitmalhou@uhp.ac.ma Pr. Ahmed MAIMOUN FSJES de Settat Université Hassan 1<sup>er</sup> maimounahmed@gmail.com

#### Résumé

L'objectif de ce papier est d'examiner l'état actuel de la finance participative au Maroc trois ans après son fonctionnement opérationnel, et ce afin d'en tirer un bilan critique et de mettre la lumière sur les aspects restant à améliorer. Sur la base d'une recherche documentaire appuyée par une étude qualitative, ce papier examinera le fonctionnement et le développement de l'industrie bancaire participative depuis son lancement, en identifiant les défis associés à cette industrie financière afin de recommander des actions pour soutenir le développement et l'émergence de la finance participative au Maroc. A l'issue de ce travail, certains défis ont étés recensés et dont la résolution peut contribuer significativement au développement de la finance participative au Maroc, les plus importants concernent le renforcement du cadre juridique et réglementaire, la diversification de l'offre des produits et des services et la promotion du potentiel humain dans ce domaine.

**Mots clés :** finance participative, réglementation, gouvernance, Maroc.

### **Abstract**

The objective of this paper is to evaluate the current state of the participative finance in Morocco three years after its launch by establishing a critical assessment, which brings to light its strengths and weaknesses. Based on a documentary research and a qualitative study, this paper will examine the functioning and the development of the participative financial industry in Morocco. It will identify its challenges in order to recommend appropriate actions to support the development of this new financial industry. This paper has identified some challenges and solutions that could contribute towards strengthening the participative financial system in Morocco, which concerns mainly the legal and regulatory framework, the diversification of products and the development of human potential in this field.

**Key words:** Participatory Finance, regulations, governance, Morocco

Article reçu le : 17 mars 2020, accepté le : 27 juin 2020

**Citation :** Ait Malhou F. et A. Maimoun (2020), L'expérience marocaine en finance participative : Bilan et défis à relever, *Recherches et Applications en Finance Islamique*, Volume 4, Numéro 2, pages : 197-215

197





### Introduction

La finance islamique connaît aujourd'hui un fort développement dans de nombreux pays à travers le monde. Malgré ceci, le Maroc a pris du retard par rapport au contexte international. En effet, bien que les pouvoirs publics préparent le terrain à l'accueil de la finance islamique au Maroc depuis plus d'une dizaine d'années, et malgré que la Banque Centrale ait accordé son agrément dès Janvier 2017 aux établissements de finance participative, il reste encore des dispositifs à mettre en place pour compléter l'offre de cette nouvelle industrie financière. Notamment en ce qui concerne le cadre réglementaire et opérationnel.

L'introduction et le développement de l'industrie financière participative au Maroc revêt une grande importance pour plusieurs facteurs, notamment la position géographique du pays situé au Nord-Ouest de l'Afrique juste en face de l'Europe, ce qui fait du Maroc un cas particulier dans l'adoption et le lancement de la finance participative pouvant apporter des avantages considérables (Echchabi and Aziz, 2012). Ce constat a été affirmé par le rapport <sup>1</sup>de l'agence d'informations financières Thomson Reuters qui avance que la finance islamique se caractérise par un fort potentiel de croissance notamment en Afrique, ceci est dû au lancement croissant des institutions financière islamiques en particulier au Maroc.

Aujourd'hui, de nombreuses questions ont été soulevées sur l'état d'avancement des chantiers de l'industrie financière participative après trois ans de son lancement officiel, et sur l'efficacité des efforts déployés sur tous les niveaux pour faire émerger ce nouveau système financier.

L'objectif de ce papier est d'examiner l'état actuel de la finance participative au Maroc en procédant à une analyse critique des différents dispositifs mis en place pour le lancement et le développement de cette nouvelle industrie financière.

En se basant sur l'analyse des différents travaux sur la finance participative existants, ce papier présentera d'abord un aperçu historique de la finance participative au Maroc, le reste du travail examinera les différents dispositifs mis en place et les efforts déployés depuis le lancement officiel des banques participatives ainsi que les limites qu'ils présentent, avant de s'interroger sur les mesures à envisager pour assurer un environnement permettant aux institutions financières participatives de réussir leur émergence et développement.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Islamic Finance Development Report, 2018



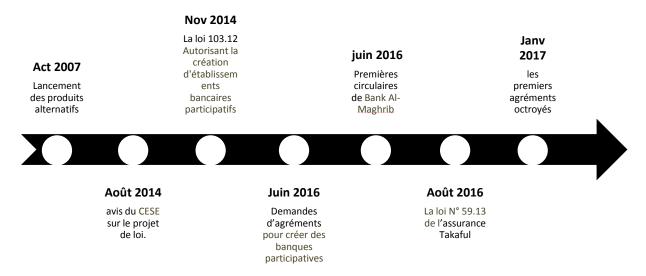


# 1. Finance participative : historique, fonctionnement effectif, efforts déployés et aspects à améliorer

### 1.1. Historique de la finance islamique au Maroc

Le Maroc applique un double système bancaire, cette formule a officiellement commencé en 2007. Malgré cette initiation dans l'industrie financière islamique depuis 2007, soit plus d'une décennie, Le Maroc est considéré parmi les pays ayant pris beaucoup de retard par rapport aux pays arabes et musulmans. Cette première expérience a connu un rythme de progrès très long (Aziz et al., 2015) et le bilan final a été soldé par un échec marquant. Ce n'est qu'après dix ans de la première expérience échouée que la Maroc a décidé de s'investir avec beaucoup plus d'engagement dans la finance islamique. Tirant ainsi les leçons de sa propre expérience et celle des partenaires internationaux qu'il a choisis avec un grand intérêt. L'avant lancement effectif des banques participatives peut être résumé dans un certain nombre d'actions ayant marqué la période entre 2007 et 2017 à savoir :

Figure 1: Chronologie de l'avant lancement effectif des banques participatives au Maroc



Source : construction de l'auteur à partir de la documentation sur la finance participative au Maroc.

### 1.1.1. Le lancement des produits alternatifs

Le premier pas qu'a pris le Maroc dans l'industrie financière islamique date de plus d'une dizaine d'années. En octobre 2007 Bank Al-Maghrib a établi le cadre réglementaire des produits islamiques, la dénomination choisie pour ces produits était « produits alternatifs » et ce pour éviter l'adjectif 'islamique' (Radi and Bari, 2012). Une année plus tard, il a autorisé la commercialisation de trois produits alternatifs à savoir : La Mourabaha, la Moucharaka et l'Ijara. Cependant, il a été interdit de se référer au label islamique dans la publicité (Zarouali, 2017). La Banque Populaire et la BMCE ont retiré leurs offres, et la banque Attijariwafa Bank a créée « DAR ASSAFA » pour commercialiser ses produits dits « alternatifs ».

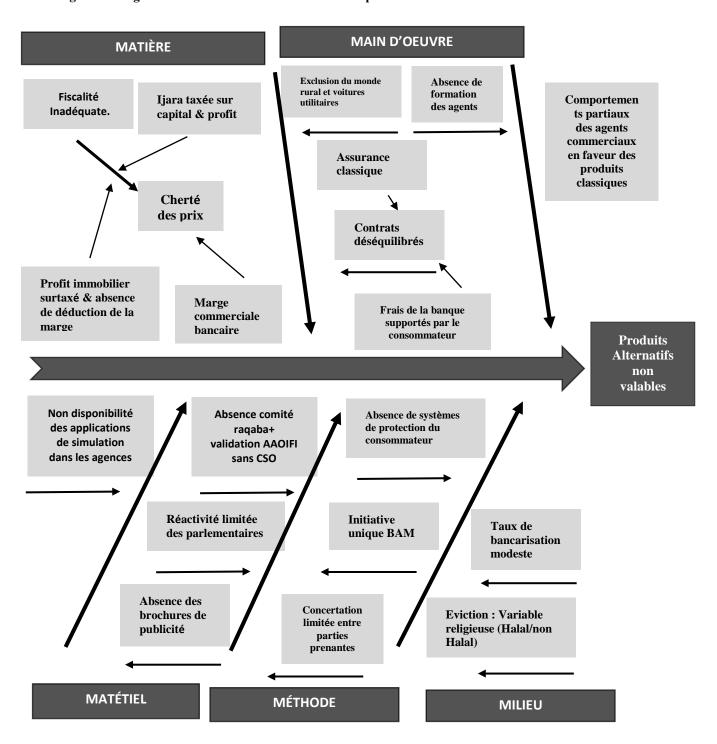




L'expérience des produits bancaires alternatifs a connu un échec marquant, dû principalement à la cherté de ces produits (Zahiri, 2013), elle aussi résultant de plusieurs contraintes d'ordre fiscal, organisationnel et réglementaire (Abdedaime, 2014).

L'ensemble de ces contraintes peut être résumé dans le diagramme suivant (Alaoui and Maftah, 2012) :

Figure 2: Diagramme d'Ishikawa: les contraintes des produits alternatifs au Maroc



Source : livre 'La finance islamique au Maroc : Les voies de la normalisation'





### 1.1.2. Finance islamique au Maroc : le CESE adopte son avis <sup>2</sup> sur le projet de loi

Sept ans après l'autorisation de la commercialisation des produits alternatifs, Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) a adopté en 2014 son avis relatif au projet de loi n°103.12 relatif aux établissements de crédit et organismes assimilés. L'avis contenait plusieurs recommandations émises par le CESE, afin d'assurer aux banques et autres institutions financières participatives un cadre réglementaire plus cohérent et stable. Ces recommandations concernent notamment l'assurance participative (Takaful), le Conseil Supérieur des Oulémas, les mécanismes de garantie et les textes législatifs et réglementaires des organismes de régulation et de supervision.

### 1.1.3. La loi 103.12<sup>3</sup> ouvre la porte à la banque islamique

L'année 2014 a connu également l'adoption de la Loi n° 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, Cette loi a consacré une partie aux banques participatives. Elle est entrée en vigueur après sa publication dans le Journal officiel. Cette loi a permis la création d'établissements bancaires participatifs et a donné aux sociétés marocaines le droit d'émettre des obligations *Shariah Compliant*.

### 1.1.4. Banques participatives : Bank Al-Maghrib émet les premières circulaires dédiées

Considérée comme étant une étape nécessaire avant d'octroyer les premiers agréments, Bank Al-Maghrib a validé quatre circulaires dédiés aux banques participatives et ayant pour objectif l'encadrement de cette industrie financière.

- La première circulaire <sup>4</sup>: présente les caractéristiques techniques et les modalités de présentation des produits participatifs.
- La deuxième circulaire <sup>5</sup>: présente les modalités de collecte et de placement des dépôts d'investissement.
- La troisième circulaire<sup>6</sup> : concerne les conditions et modalités d'exercice des activités participatives.
- La quatrième circulaire<sup>7</sup>: se rattache à la fonction de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO).

### 1.1.5. La loi 59.13 crée le cadre juridique de l'assurance Takaful au Maroc

La loi N° 59.13 a été publiée au Bulletin Officiel après à son adoption par le parlement. Cette loi comprend les dispositions réglementaires relatives à l'assurance Takaful ainsi que les principes régissant cette assurance. Une étape tant attendue par les professionnels de la finance participative.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Avis Du CESE - Projet de Loi N°103-12 Relative Aux Établissements de Crédit et Organismes Assimilés, 2014

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La Loi N° 103.12 Relative Aux Établissements de Crédit et Organismes Assimilés, 2014

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°1/W/17, 2017

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°2/W/17, 2017

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°3/W/17, 2017

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib C-16W16, 2016





### 1.1.6. Banques participatives : les premiers agréments octroyés

Un événement qui a marqué le chantier des banques participatives au Maroc. Il s'agit de l'octroi d'agréments aux banques participatives. Les banques marocaines ayant soumis leurs candidatures ont toutes reçu leurs agréments et la majorité se sont lancées en partenariat avec un leader international de la finance islamique.

Tableau 1: liste des banques participatives au Maroc

	-			
Banque Participative	Banque nationale	Partenaire		
Bank Al Tamwil wal Inmaa	BMCE Bank	Al Baraka Banking Group (ABG)		
(BTI Bank)				
ASSAFA Bank	Attijariwafa bank	-		
Umnia Bank	CIH Bank,	Qatar International Islamic Bank (QIIB)		
Bank Al Yousr	Banque Centrale Populaire (BCP)	Guidance Financial Group		
Al Akhdar Bank	Crédit Agricole du Maroc	Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD)		

Source : construction de l'auteur à partir des sites web des banques participatives marocaines

A côté des banques participatives, trois banques conventionnelles ont également été autorisées à ouvrir des fenêtres participatives (guichets ou agences participatifs) pour présenter à leurs clients des services participatifs :

- Najmah du groupe BMCI
- Arreda appartenant à Crédit du Maroc
- Dar Al-Amane, réseau d'agences créé par la Société Générale Maroc

Pour compléter l'écosystème de la finance participative au Maroc, un certain nombre d'organes s'ajoutent aux banques participatives pour assurer le fonctionnement harmonieux de l'industrie financière participative, ces organes sont :

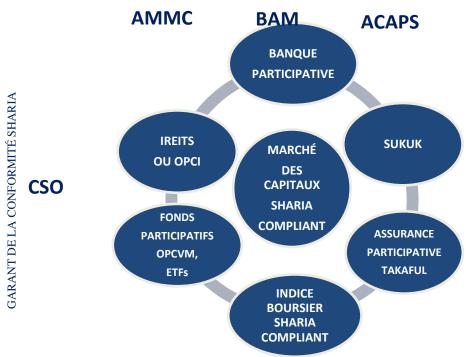
- La Banque Centrale : Bank Al-Maghrib ;
- Le ministère de l'Economie et des finances ;
- L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC);
- L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) ;
- La commission des finances participatives au sein du Conseil supérieur des oulémas (CSO).





Figure 3: La structure de la finance participative au Maroc

RÉGULATEURS DES SECTEURS BANCAIRE ET FINANCIER



Source: (Bar-Rhout, 2018)

## 1.2. Le lancement effectif des banques participatives : efforts déployés et aspects à améliorer.

### 1.2.1. Aperçu sur la performance de la finance participative au Maroc :

Depuis son lancement, les chiffres des banques participatives ont augmenté à un rythme prometteur. Selon le rapport publié par Bank Al-Maghrib sur les indicateurs des banques participatives, <sup>8</sup> les derniers chiffres de septembre 2019 montrent qu'il existe 128 agences relevant des différentes banques participatives contre 100 agences en décembre 2018. Le même rythme de croissance a été enregistré pour les comptes à vue qui sont chiffrés à 78 497 contre 56 918 sur la même période. Concernant les dépôts à vue des banques et fenêtres participatives, 2,188 MMDH ont été enregistrée en septembre 2019 contre 1,546 MMDH à fin 2018 et les dépôts d'investissement ont atteint 163,3 MDH. Finalement et sur même période, les encours de financement Mourabaha des banques et fenêtres participatives, ont atteint 7,83 MMDH contre 4,55 MMDH à fin 2018.

Tous ces chiffres montrent que l'industrie financière participative au Maroc est performante, ces statistiques renforcent les propos du rapport de Thomson Reuters sur le développement de la finance islamique en 2018 et qui a noté que le Maroc dispose d'un fort potentiel de croissance particulièrement en Afrique, et que la propagation de la finance

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les chiffres sont tirés du document « Indicateurs des banques et fenêtres participatives à fin juillet 2019 »





participative en Afrique suivra le succès de cette industrie financière au Maroc en 2017 et en 2018. 9

### 1.2.2. Les défis de la finance participative au Maroc

Depuis l'octroi des agréments aux banques participatives, ces dernières se sont lancées dans la concrétisation de ce projet tant attendu. Plusieurs efforts ont été déployés sur plusieurs niveaux, notamment en matière de communication, de mobilisation des ressources humaines et matérielles et d'affinement du cadre juridique, fiscal et réglementaire. Cependant, le chemin reste encore long pour arriver au degré de développement de la finance classique. Le tableau ci-après résume l'ensemble des actions entreprises dans le cadre de la concrétisation du projet financier participatif et les principales limites et points restant à améliorer.

Tableau 2: Les efforts déployés pour le développement de la finance participative au Maroc et les défis restant à relever

Axe	Efforts déployés	Limites
Offre	<ul> <li>Les banques participatives présentent presque les mêmes services que des banques classiques (les comptes courants, les comptes d'épargne).</li> <li>Diversité des produits de financement destinées aux particuliers (Mourabaha., avec ses trois types : immobilière, véhicule et biens d'équipement).</li> </ul>	<ul> <li>Après plus de deux ans du fonctionnement opérationnel des banques participatives, l'offre de ces dernières se limite à un seul produit à savoir la Mourabaha., avec ses trois types.</li> <li>Le retard persistant dans l'adoption des produits destinés aux entreprises (l'Istisna'a,le Salam)</li> </ul>
Communicati	<ul> <li>Utilisation du terme 'participatif' au lieu de 'islamique' pour adopter un langage universel et montrer que cette l'industrie financière participative n'a pas des objectifs purement religieux mais plutôt pour améliorer et enrichir le système financier marocain (Simona Franzoni and Asma Ait Allali, 2018),</li> <li>Approche de vulgarisation (vidéos capsules de vulgarisation de la finance participative et émissions pour répondre aux questions des intéressés animées par les experts de la banque),</li> <li>Réseaux sociaux : emploi par les Community Managers d'un langage accessible au client et réponses convaincantes, attention accordée aux</li> </ul>	- Malgré l'effort de communication important déjà déployé, seulement 7% des Marocains déclarent avoir déjà lu, vu ou entendu parler de la finance participative et 14% des marocains affirment avoir entendu ou vu une publicité sur une banque participative. 10

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Islamic Finance Development Report, 2018

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Selon L'étude Kantar TNS – AMFP sur le potentiel de la banque participative au Maroc (Décembre 2017)





	réseaux sociaux et à la qualité des	
	interactions,	
	- Utilisation de l'arabe dialectal marocain	
	pour adapter l'offre aux attentes du	
	marché, se rapprocher de la clientèle et	
	faciliter les échanges.	
	- Choix des noms et slogans reflétant	
	l'identité islamique.	
Réglementati	- Accompagnement réglementaire des	- Absence de détails techniques
on et	nouveaux produits participatifs en leur	complétant les circulaires,
gouvernance	assurant le même traitement fiscal que	- Absence d'un système comptable
gouvernance	celui des produits conventionnels,	adapté aux fenêtres participatives,
	- Exonération de la taxe sur la valeur	- L'indice boursier Sharia Compliant
	ajoutée (TVA) sur le logement social	ainsi que la sécurisation financière de
	financé par Mourabaha ou par Ijara	la participation des banques et
	mountahia bi-tamlik),	fenêtres participatives dans le
	- L'exonération de la TVA <sup>11</sup> avec droit à	système interbancaire marocain de
	déduction sur les biens	télé-compensation (SIMT) sont
	d'investissement achetés via le produit	toujours en cours de conception.
	Mourabaha.	toujours en cours de conception.
	- TVA au taux de 10%, les opérations	
	réalisées dans le cadre des contrats	
	«SALAM» et «ISTISNA'A» à l'instar	
	des autres opérations de financement,	
	- Soumission des produits SALAM et	
	ISTISNA'A au taux de TVA de 10% au	
	même titre que les autres produits de	
	financement,	
	- Elaboration et publication par la Banque Centrale (Bank Al-Maghrib)	
	1 1	
	fonctionnement du fonds de garantie	
	des dépôts des banques participatives,	
	- conformité charia : rôle de la	
	Commission de la finance participative	
	issue du Conseil supérieur des	
	Oulémas,	
	- Fixation par la Banque Centrale (Bank	
	Al-Maghrib) d'exigences concernant	
	les fonds propres et le ratio de liquidité,	
	d'autres règles prudentielles sont en	
	cours d'élaboration.	

<sup>11</sup> Loi de Finances N° 70-19 pour l'année Budgétaire 2020





Assurance	<ul> <li>La mise en place du cadre légal de l'assurance Takaful par la publication au Bulletin officiel de la loi N°87.18</li></ul>	- Retard de publication du décret d'application auprès de commission de la finance participative du Conseil Supérieur des Oulémas alors que les activités des banques participatives sont ne sont toujours pas couvertes par une assurance.
Sukuks	<ul> <li>Encadrement juridique et réglementaire des Sukuk au Maroc dans le but d'assurer la sécurité juridique aux investisseurs et ce en l'incluant dans cadre de la titrisation.</li> <li>Emission du premier Sukuk souverain en 2018,</li> <li>Implication du Conseil Supérieur des Oulémas dans tous les aspects juridicoéthiques des sukuks pour s'assurer de leur conformité du point de vue de la sharia.</li> </ul>	- Les autres défis concernent l'aspect fiscal (Lagtati, 2018) et comptable. Il faut que les opérateurs comprennent ce qu'ils traitent pour le faire convenablement.
Ressources Humaines et formation	<ul> <li>Vague de recrutement dans les banques participatives,</li> <li>Augmentation des services de formation et de conseil en finance participative,</li> <li>Plusieurs formations diplômantes au niveau des universités et des écoles marocaines.</li> </ul>	<ul> <li>Recrutement interne important et redéploiement des compétences existantes au lieu de capitaliser sur les ressources humaines spécialisées,</li> <li>Services de formations et de conseil relativement chers,</li> <li>Manque des aspects pratiques aux niveaux des formations disponibles en finance participative.</li> </ul>
Fintech	Lancement d'applications mobiles permettant aux clients des banques participatives de gérer à distance les opérations sur leurs comptes (Smart Mobile, Al Yousr Connect).	<ul> <li>Niveau limité de sensibilisation en ce qui concerne les solutions Fintech,</li> <li>Coût élevé de la recherche et du développement pour les banques participatives,</li> <li>Manque d'expertise dans le domaine.</li> </ul>

La Loi N°87-18 Modifiant et Complétant Le Code Des Assurances Relative à l'assurance Takaful





# 1.3. Recommandations pour la promotion de l'industrie financière participative au Maroc

L'analyse faite des différents efforts déployés montre l'engagement sérieux des différentes parties prenantes pour réussir l'expérience financière participative marocaine. Après avoir repéré un certains défis restant encore à relever, le présent tableau dressera quelques pistes et recommandations pour améliorer et promouvoir cette industrie financière participative :

Tableau 3: Recommandation et points d'action pour promouvoir le développement de la finance participative au Maroc.

Axe	recommandations
Offre	- Diversification de l'offre des produits financiers participatifs au niveau de l'actif
	et du passif des banques participatives,
	- Développement des produits et services offerts aux entreprises afin d'inciter les
	banques à recourir aux services financiers participatifs pour répondre à leurs
	besoins d'investissement (Ijara) et en fond de roulement (Salam).
Réglemen	- Renforcement du rôle des autorités dans l'encadrement réglementaire de
tation et	l'industrie financière participative et son inclusion dans l'économie marocaine,
gouvernan	- Nécessité de mise en place d'un système fiscal et comptable adéquat aux fenêtres
ce	participatives et des contrats destinés aux entreprisses,
	- Accélération des procédures au niveau des parties prenantes du chantier de
	l'industrie participative notamment au niveau de la Banque Centrale et le Conseil
	Supérieur des Oulémas.
Sukuks -	- Activer et promouvoir le rôle des banques participatives dans la promotion des
Assurance	sukuks en se positionnant entre les émetteurs et les investisseurs ainsi que les
	petits investisseurs dans le cadre des sukuks retail,
	- Nécessité d'assurer un encadrement juridique solide afin de protéger les
	investisseurs et les encourager dans ce sens,
	- Adaptation de la fiscalité des Sukuks pour maitriser leurs coûts par rapport aux
	produits conventionnels,
	- Développement d'un marché interbancaire participatif Marocain.
	- Prévoir des textes détaillés pour compléter la réglementation en vigueur.
Ressource	- Rôle de la collaboration entre les opérateurs de l'industrie financière participative
S	pour créer un échange constructif et faire avancer ce chantier (avocats, juristes,
Humaines	les responsables du CSO),
et	- Comme une partie importante du personnel des banques participatives sont issus
formation	d'un processus de recrutement interne, il y a nécessité de formation et
	d'accompagnement des cadres et des opérationnels n'ayant pas de formation de
	base en finance participative,
	- Amélioration de la qualité des formations dans les différents métiers relatifs à la
	finance participative (El kettani, 2016).
Fintech	Encouragement de la recherche et du développement dans le domaine de la
	finance participative.





### 2. Approche et méthodologie

### 2.1. Échantillon de l'étude et méthode de collecte de donnée

Pour mener notre étude de terrain, nous avons eu recours à une étude qualitative auprès des professionnels de la finance participative par un échantillon de taille réduite. Le choix de l'étude qualitative s'inscrit dans une logique compréhensive de notre question de départ et de la saisir telle qu'elle est perçue par les personnes opérant dans le domaine.

Nous avons adopté l'approche de l'analyse de données textuelles (ADT) qui est une approche qualitative qui se base sur l'analyse du texte pour en tirer l'information « essentielle » (Fallery et al, 2007). La méthode d'échantillonnage appliquée est l'échantillonnage par choix raisonné appelée aussi échantillonnage au jugé. C'est une méthode par laquelle les individus faisant partie de l'échantillon sont sélectionnés en se basant sur des critères définis en se fiant au jugement du chercheur.

Pour répondre à l'objectif du de notre recherche, des entretiens ont été menés auprès des professionnels qualifiés exerçant dans le domaine de la finance participative dans ses différents volets (assurance takaful, sukuks, gouvernance sharia, comptabilité, formation et RH...).

Le profil des répondants est réparti comme suit : 2 des 12 participants étaient des femmes, cette composition représente la population des professionnels de la finance participative au Maroc ou les hommes présentent une proportion plus importante que les femmes.

Plus de la moitié de l'échantillon étaient des directeurs d'agences bancaires participatives, le reste est des consultants, des formateurs et des responsables dans les banques participatives.

### 2.2. Résultats et analyse des données

Pour analyser les données collectées, nous avons utilisé le logiciel Nvivo, un logiciel qui permet de mener des méthodes de recherche qualitatives et combinées.

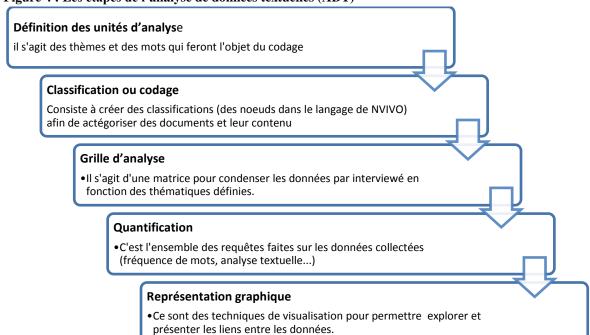
Après avoir collecté les données via des interviews semi directifs, nous avons procédé aux étapes de l'analyse de contenu<sup>13</sup> représentées par le schéma ci-dessous :

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> L'analyse de données textuelles (ADT) est une approche qui considère les textes comme des données organisées. Elle les analyse et les quantifie afin d'en tirer l'information essentielle à l'aide des méthodes déterminées





Figure 4 : Les étapes de l'analyse de données textuelles (ADT)



Source : Adapté par les auteurs à partir de la documentation sur l'analyse textuelle

Afin de connaître les mots qui reviennent fréquemment, nous avons procédé à une requête de fréquence de mots. Le tableau 3 et la figure 5 montrent les mots qui reviennent le plus souvent dans le discours des interviewés.

Tableau 4: Résultats de la requête fréquence des mots

Word	Length	Count	Weighted		
vvoiu	Lengui	Count	Percentage (%)		
Produits	8	17	1,38		
formations	10	10	0,81		
traitement	10	9	0,73		
Banques	7	8	0,65		
Besoin	6	8	0,65		

Source : généré par le logiciel Nvivo

Figure 5: R'esultats de la requête fr'equence des mots - nuage des mots







**Source** : généré par le logiciel Nvivo

Nous remarquons d'après le tableau et le nuage de mots que les trois mots les plus fréquemment utilisés sont 'produits' 'formations' et 'traitement'. Afin de détailler notre recherche sur ces trois mots, nous avons eu recours à la requête de recherche textuelle supportée par le logiciel Nvivo. Les résultats de la recherche textuelle sont présentés dans les figures 6, 7 et 8.

Text Search Query - Results Preview Accélérer la sortie des (bancaires , sukuk et takaful ) . Pensez à publier relatifs autre qu'Iira . Que pensez - vous autres adapté par rapport classiques ( même taux d'enregistrement , même produit Mourabaha, Les 5 commerciaux et néglige les produits conventionnels . Sauf si on veut Il faut aussi s'ouvrir aux produits participatifs par rapport demandés par le Marché notamment le traitement fiscal actuel insuffisant pour d'autres Comment participatifs garantit une neutralité financiers participatifs garantit des quant à la conformité participatifs et ne produits Réglementation et gouvernance des lois et des nouveaux en places de tout mais inadéquat pour d'autres Comment le côté égalité avec Merci à vous pour votre ne couvre pas tous ne sont pas encore déployés. Non l'offre est réduite à . Réglementation et gouvernance Considérez non synchronisé entre les différents par rapport aux produits fiscal est suffisant participative et les accompagner par Il est adéquat Que pensez - vous que le

Figure 6 : Résultats de la requête de recherche textuelle 'Produits'

Source : généré par le logiciel Nvivo

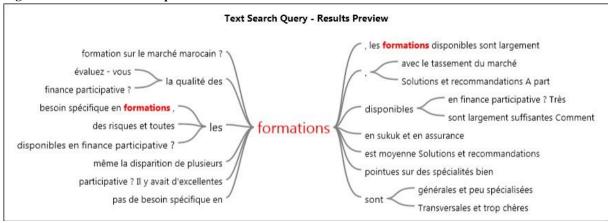
Etant le plus cité par les participants, le mot 'produit' reflète l'importance de l'offre des produits et services participatifs dans le discours des interviewés. Les 12 participants considèrent que l'offre des produits participatifs est insuffisante pour répondre à la demande





du marché. La majorité des participants trouvent que les produits disponibles répondent principalement à la demande des particuliers et négligent les besoins des professionnels et des entreprises.

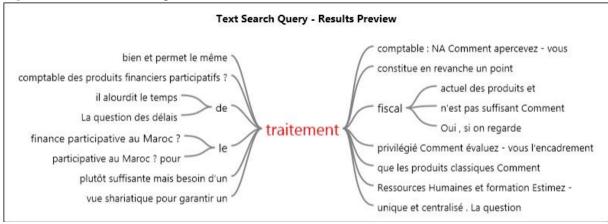
Figure 7 : Résultats de la requête de recherche textuelle 'Formations'



Source : généré par le logiciel Nvivo

Plus que la moitié des participants considère que les formations disponibles sont suffisantes pour accompagner le développement de la finance participative au Maroc vu l'état embryonnaire de cette industrie. Certains estiment que les ressources humaines proviennent principalement des banques conventionnelles et bénéficient des formations en finance participative déployées en interne par les institutions financières participatives. Cependant, certains professionnels voient que les formations disponibles sont insuffisantes et ne répondent pas aux besoins en compétences dans ce domaine. La qualité des formations est jugée moyenne en raison de leur caractère transversal et théorique.

Figure 8 : Résultats de la requête de recherche textuelle 'Traitement'



Source : généré par le logiciel Nvivo

Le mot 'traitement' se place au troisième rang parmi les mots qui reviennent le plus souvent dans le discours des participants. La recherche textuelle de ce mot a montré son





utilisation pour aborder plusieurs points. Certains professionnels considèrent que les traitements fiscal, juridique et réglementaire ne sont toujours pas suffisants pour promouvoir la finance participative au Maroc. D'autres appellent à un traitement similaire voire privilégié des produits participatifs par rapports aux produits classiques pour accompagner leur développement.

#### 2.3. Discussions des résultats

L'étude menée avec les professionnels de la finance participative nous a permis de dégager des avis différents des personnes qui opèrent dans le même domaine mais qui l'aperçoivent de façon différente les uns des autres. Ceci est peut-être dû à la différence entre les profils des participants qui varient entre consultants, directeurs, banquiers, formateurs et responsables dans les banques participatives. Cependant, le traitement du questionnaire à l'aide de l'outil Nvivo nous a permis de dégager une grille d'analyse (voir annexe) qui condense l'ensemble des réponses des participants par thématiques et qui montre les différentes perceptions des participants à l'égard des différentes thématiques abordées.

Après l'analyse textuelle du discours des participants, ces derniers peuvent être divisés entre deux catégories principales : la première catégorie qui forme la majorité a plutôt une perception «négative » du développement de la finance participative au Maroc. Cette catégorie estime que les efforts fournis pour promouvoir cette industrie financière restent insuffisants pour garantir son bon fonctionnement sur le terrain notamment au niveau de l'encadrement réglementaire et juridique. Par contre, la deuxième catégorie considère que les conditions actuelles sont correctes pour accompagner le chantier de la finance participative qui est encore dans ses premiers débuts.

Finalement, deux points de convergence ont été mis en lumière par la plupart des participants à l'étude à savoir la nécessité de répondre aux besoins des entreprises en développant des produits destinées au financement de cette catégorie, et la nécessité de compléter le cadre juridique et réglementaire pour permettre d'accompagner et de promouvoir l'industrie financière participative.

### **Conclusion**

Le présent travail a été conçu pour évaluer l'état d'avancement du chantier de la finance participative au Maroc depuis son lancement officiel en 2017. Et ce en énumérant les principaux efforts déployés pour développer cette industrie financière sur plusieurs niveaux (réglementation, gouvernance, ressources humaines, offre, communication...).

Les résultats basées sur une recherche documentaire complétée par une étude qualitative ont permis de dégager une évaluation de l'état actuel du chantier de la finance participative en recensant les principaux efforts déployés et les aspects restant à améliorer surtout en ce qui concerne la diversification de l'offre notamment celle destinée aux entreprises et aux investisseurs. Il faut donc réussir le challenge auprès des entreprises et des investisseurs car l'attention accordée à ce segment permettrait d'atteindre des objectifs de performances prometteuses pour ce système financier.





Finalement, Il faut reconnaitre que les choses avancement bien mais lentement, mais le bilan partiel est globalement satisfaisant. Traçant ainsi le chemin vers la réussite de ce chantier qui permettrait de donner un attrait aux investisseurs des pays du Golf et de positionner le Maroc comme un hub financier participatif pour les pays arabes ainsi que les pays africains francophones (Bousalam and Hamzaoui, 2016).

### Références

- Abdedaime, M. (2014), "Les produits bancaires alternatifs au Maroc : l'échec et l'état des lieux", AL MALIYA, e-Journal de La Finance Islamique Au Maroc.
- Alaoui, S.M.E.O. and Maftah, S. (2012), La finance islamique au Maroc : Les voies de la normalisation.
- Avis Du CESE Projet de Loi N°103-12 Relative Aux Établissements de Crédit et Organismes Assimilés, No. Saisine n°08/2014. (2014), p. 42.
- Aziz, H.A., Echchabi, A., Mohammed, A., Azouzi, D., Musse, O.S.H., Oussama, C. and Eddine, H. (2015), "Current state and future prospects of Islamic banking in Morocco: An empirical investigation", Journal of Emerging Economies and Islamic Research, Vol. 3 No. 2, pp. 1-10.
- Bank Al-Maghrib. (2019), "Indicateurs des banques et fenêtres participatives à fin juillet 2019".
- Bar-Rhout, S. (2018), "finance participative: Quels enjeux?", Les Eco Suppléments, No. Edition Spéciale.
- Bousalam, I. and Hamzaoui, M. (2016), "Impact of ethical screening on risk and returns: The case of constructed Moroccan Islamic stock indices", Journal of Financial Regulation and Compliance, Vol. 24 No. 3, pp. 268–291.
- Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib C-16W16. (2016), Circulaire Relative Aux Conditions et Aux Modaliés de Fonctionnement de La Fonction de Conformité Aux Avis Du Conseil Supérieur Des Oulémas.
- Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°1/W/17. (2017), Circulaire Relative Aux Caractéristiques Techniques et Aux Modalités de Présentation Des Produits Participatifs.
- Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°2/W/17. (2017), Circulaire Relative Aux Modalités de Collecte et de Placement Des Dépôts d'investissement.
- Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°3/W/17. (2017), Circulaire Relative Aux Conditions et Modalités d'exercice Des Activités Participatives.
- Echchabi, A. and Aziz, H.A. (2012), "Empirical Investigation of Customers' Perception and Adoption Towards Islamic Banking Services in Morocco", Middle-East Journal of Scientific Research, Vol 12, No 6, pp. 849-858
- El kettani, O. (2016), "la problématique de la formation en finance islamique", presented at the conférence nationale les banques participative et le développement de





- la finance islamique: l'expérience marocaine, Faculté d'Al Ouloum Chariaa, Essemara.
- Fallery, B et al (2007), "Quatre approches pour l'analyse de données textuelles : lexicale, linguistique, cognitive, thématique", p. 27.
- Franzoni, S. and Ait Allali, A. (2018), "Principles of Islamic Finance and Principles of Corporate Social Responsibility: What Convergence?", Sustainability, Vol. 10 No. 3, p. 637.
- Hassanuddeen A.A et al (2015), "Current state and future prospects of Islamic banking in Morocco: An empirical investigation", Journal of Emerging Economies and Islamic Research, Vol. 3 No. 2, p. 10.
- La Loi N° 103.12 Relative Aux Établissements de Crédit et Organismes Assimilés. (2014), Bulletin Officiel N° 6340.
- La Loi N°87-18 Modifiant et Complétant Le Code Des Assurances Relative à l'assurance Takaful. (2019), Bulletin Officiel N° 6806.
- Lagtati, K. (2018), "La Loi N° 33-06 sur la Titrisation: Vers un Accueil des Sukuk au Maroc", Researches and Applications in Islamic Finance, Vol. 2 No. 1, pp. 103–115.
- Loi de Finances N° 70-19 Pour l'année Budgétaire 2020. (2019), No 6838 Bis.
- Radi, B. and Bari, I. (2012), "Les produits financiers alternatifs au Maroc : Pratique et perspectives", La Revue des Sciences de Gestion, Vol. n° 255-256 No. 3, pp. 153–159.
- Thomson Reuters. (2018), Islamic Finance Development Report, available at: https://ceif.iba.edu.pk/pdf/Reuters-Islamic-finance-development-report2018.pdf.
- Zahiri, Y. (2013), "Les défis de la finance islamique", Dossiers de Recherches en Economie et Gestion, p. 20.
- Zarouali, M.J.E. (2017), "Le Maroc: Un château-fort devant le développement de la finance islamique", Finance and Finance Internationale, No. 6, pp. 1–18.





### Annexes

## Tableau de la grille d'analyse généré par Nvivo :

	A : comité charia central	B : Communication	C: comptabilité des produits participatifs	D : Déploiement de la finance participative	E : Fiscalité	F : Formation	G: gouvernance	H : Offre des produits et services participatifs	I: Réglementation	J : Ressources Humaines	K : Solutions et recommandations
1 : Interview 01	C'est la meilleure solution d'un point de vue shariatique pour garantir un traitement unique et centralisé. La question des délais de traitement constitue en revanche un point d'achoppement	la stratégie de communication est embryonnaire et pas institutionnelle. les réseaux sociaux ne sont pas majoritairement convaincus	Le cadre comptable du produit Mourabaha est adéquat. Idem pour les sukuk	Le démarrage de la commercialisation du produit Mourabaha est jugé satisfaisant	Il n'y a plus de frottements fiscaux le traitement fiscal garanti une neutralité des produits participatifs par rapport aux produits classiques	les ressources viennent sesentiellement des banques classiques, et out suivi une formation suffisante.  La formation a été jugée suffisante par la majorité des professionnels la qualité des formations disponibles est très correcte.	l'audit Sharia externe pour fiabiliser l'écoayatème participatif le fonds zakat pour le versement des pénalités de retard à purifier	L'expérience est basée uniquement sur le produit Mourabaha. Les 5 autres produits ne sont pas encore déployés. Le Marché attend l'Ijara professionnelle	Les Sukuk bénéficient d'un cadre juridique et réglementaire adéquat. L'assurance Takaful est encore en retard sur ce plan	Les banques participatives bénéficient de compétences humaines suffisantes venant essentiellement des banques classiques,	Accélérer la sortie des autres produits demandés par le Marché notamment Llarg. Accélérer la sortie de l'assurance takaful
2 : Interview 02	le comité charia central est une arme à double tranchant	très peu efficace car non ciblée et peu visible	pas adapté	Très timide	le traitement fiscal n'est pas suffisant	en ce moment et vu le niveau de développement aucun besoin en formation la qualité des formations est moyenne	L'ordre des experts comptables La CGEM ou équivalent Le ministère des finances (DGI)	L'offre est insuffisante	pas d'avis	oui les ressources sont suffisantes	nous avons raté une opportunité importante il not faut patienter
3:	le comité charia est une Excellente approche mais il faut dédier une équipe permanente pour fluidifier cette activité qui est liée à la finance et ce secteur est connu par célérité.	la communication est bonne pour certaines et absente pour la majorité.	traitement comptable : NA	Le déploiement s'est fait avec lenteur et non synchronisé entre les différents produits (bancaires, sukuk et takaful).	Oui si on regarde le côté égalité avec les produits conventionnels mais cas il faut des avantages fiscaux.	aucune idée pour les besoins en formation Il y avait d'excellentes formations. avec le tassement du marché du travail de la finance participative, on remarque même la disparition de plusieurs formations.	pour les organismes listés C'est suffisant	l'offre n'est pas suffisante pour l'entreprise	Pour le Sukuk, il est excellent et constitue un exemple même pour des pays mais il reste des arrêtés Sukuk à publier relatifs aux autres produits	oui il y a un équilibre entre l'offre est la demande des compétences humaines	Simplifier les procédures.
Interview 03	la centralisation du comité charia est une excellente chose	les banques ne communiquent pas toutes suffisamment sur leurs offres	Aucune idée par rapport au système comptable	le déploiement de la finance participative est Long	Oui l'encadrement fiscal est suffisant	Aucun besoin, les nouvelles recrues sont formées au sein de la banque la qualité est Suffisante	Le ministère des finances et le GPBM	Non l'offre n'est pas suffisante	l'encadrement juridique et réglementaire est excellent	oui il y a un équilibre en ressources humaines	Accélérer le processus d'approbation des lois et des nouveaux produits
4: Interview 04											
5 : Interview	le comité charia est un très bon choix.	la communication est très modeste	la comptabilité nécessite une amélioration	le déploiement est très timide	la fiscalité est insuffisante	il y a un besoin en Takafoul, cadre juridique et chariatique, marketing de la finance participative, les formations sont Transversales et trop chères	PGBM, bourse de Casablanca, ordres des notaires, ordre des comptables, DGI	Non l'offre n'est pas suffisante	l'aspect juridique et réglementaire est insuffisant	il y a un déséquilibre en RH	Accélération de la mise en places de tous les produits participative et les accompagner par le cadre réglementaire approprié
05	C'est un point fort en faveur de garantie de la compatibilité sharia	la communication est moins efficace et centrée sur un seul produit	Il est adéquat pour certains produits mais inadéquat pour d'autres	Bien et satisfaisant	la fiscalité est plutôt suffisante mais besoin d'un traitement privilégié	Formations en sukuk et en assurance takafuk, la zakat et la gestion actif passif.  Les formations sont générales et peu spécialisées	Le groupement professionnel des Banques du Maroc et le ministère des finances	Non pas pour toutes les demandes, comme les entreprises et les professionnels	Il est adapté pour les sukuks mais pour l'assurance il est plutôt retardé	Non, il y a un manque en ressources qualifiées	Accélérer les chantiers réglementaires et juridiques
6 : Interview 06	bon choix qui rassure	communication	Je n'ai pas	Le déploiement est	Non il n'est pas	Il n'y pas de besoin spécifique en	Les organismes	Non pas du tout	Moins adapté par	il y a un	Il faut se focaliser sur les
7 : Interview 07	de le conformité mais de le conformité mais il alourdit le temps de traitement	modeste mais adéquate au niveau du développement du marché	d'idée par rapport au système comptable	encore limité	suffisant	formations, les formations disponibles sont largement suffisantes Elles sont générales mais adéquates aux ressources humaines opérant dans les banques participatives	listés sont suffisants	suffisant	rapport aux autres produits	équilibre vu que cette industrie est dans ses premiers débuts	entreprises et les professionnels car ils formet un marché signifiant compar au marché des particuliers
	excellent choix mais a besoin de plus de fluidité des équipes	ne couvre pas tous les produits et services	Pas de réponse	Pas tout à fait satisfaisant	neutre	pas de besoins en formations les RH sont formées en interne la qualité des formations est moyenne	organismes mentionnées sont les plus importants	limitée aux particuliers	insuffisant et en retard	il y a un excédent en ressources	Ne pas se contenter d'assure les mêmes conditions que les banques conventionnelles m accorder à la finance participatives des conditions privilégiées pour encourager son lancement
8 : Interview 08	1	~							Insuffisant		
9 : Interview 09	choix difficile procedures plus longues	pas efficace écart entre les banques		correct	bien et permet le même traitement	les formations sont rares et moins ciblées il y a un besoin en formation en gestion ALM, gestion des risques, formations pointues les formations manquent d'aspects pratiques la qualité beaucoup inférieure à leurs coût	Je n'ai pas d'autres organismes	réduite à produits commerciaux	à améliorer	Oui actuellement c'est équilibré entre les besoins et l'offre en compétences en finance participative	Veiller à dotre le marché en compétences qualifiées et d'une communication efficac pour convaincre le grand public de la valeur ajoutée de cette finance
10 : Interview	bon choix différences d'avis	La communication est marquée par l'absence de vulgarisation auprès du grand public	pas d'avis	modeste	suffisant pour certains produits insuffisant pour d'autres	les besoins en formations sont couverts pas excellentes formations	suffisant	manque des offres aux entreprises	en amélioration a pris beaucoup de temps	Oui actuellement c'est équilibré entre les besoins et l'offre en compétences en finance	Il faut perfectionner le cadre réglementaire et fiscal pour attirer des investissements étrangers
11 : Interview	bon choix il risque de rendre le traitement plus difficile	Bonne	Le système comptable n'est pas adapté pour l'ensemble des produits et services participatifs	Très satisfaisant	insuffisant	manque en formations les formations sont courtes et concentrées	aucune réponse	manque pour les entreprises	besoin de plus d'adaptation et d'agilité	participative absolument pas, il y a un grand besoin en ressources qualifiées en finance participative	Il faut affiner le coté réglementaire surtout pour rassurer les investisseurs et lancer des solutions participatives et novatrices
12 : Interview	choix difficile risque de retarder les procédures	efficace	Aucune information	correct et satisfaisant	insuffisant	manque formations les formations sont chargées et condensés	Aucune idée	insuffisante et limitée aux particuliers	L'encadrement a nécessité beaucoup de temps et a retardé le développement effectif de la finance participative	Non je vois un déséquilibre car la plupart des compétences en finance participatives sont issues du milieu bancaire conventionnel	Il faut prévoir des offres aux entreprises et ne pas se focaliser uniquement sur les particuliers Il faut aussi s'ouvrir aux produits et services participatifs et ne pas se contenter des produits qui présentent moins de risques